

biocontrôle se situe entre 4 et 5 % de ce marché », indique Frédéric Favrot, directeur général de Koppert France. Aux États-Unis, le chiffre d'affaires lié aux biopesticides est de 627 millions de dollars en 2014. La réglementation y est plus souple et plus simple qu'en Europe. « C'est pourquoi ce pays a le plus grand nombre de biopesticides homologués et disponibles sur le marché », ajoute Willem Ravensberg. Et Frédéric Favrot de compléter : « Les produits homologués ont des allégations de biostimulants. À la différence de l'Europe ou de la France, où la frontière entre biocontrôle et biostimulant est beaucoup plus

lions de dollars. Mais les ventes sont désormais en baisse en raison des nouvelles cultures d'OGM qui font face aux nouveaux ravageurs tels que la noctuelle de la tomate (*Heliothis armigera*). En Europe, les délais d'homologation sont plus longs. Le règlement 1107-2009 prévoit une accélération des autorisations pour les produits à faibles risques. « Or, cette procédure n'est toujours pas opérationnelle », déclare Jean-Charles Bocquet, directeur général de l'ECPA (European Crop Protection Association). Les critères seront prochainement définis par le groupe de travail, sachant que la présidence des

« Aux États-Unis, les produits de biocontrôle homologués

ont des allégations de biostimulants »,

Frédéric Favrot, Koppert France.

claire et réglementaire : le détenteur du produit choisit de le classer dans telle ou telle catégorie. »

Procédure des produits à faibles risques bientôt accélérée (UE) ?

Récemment, les développements de produits se sont accélérés au Brésil. « Cela est dû à de nouveaux organismes nuisibles pour lesquels aucun produit chimique n'était disponible et à une homologation d'urgence pour les biopesticides », précise Willem Ravensberg. Les ventes de biopesticides ont été dopées pendant environ deux ans ; en 2013, le chiffre d'affaires est de 113 mil-

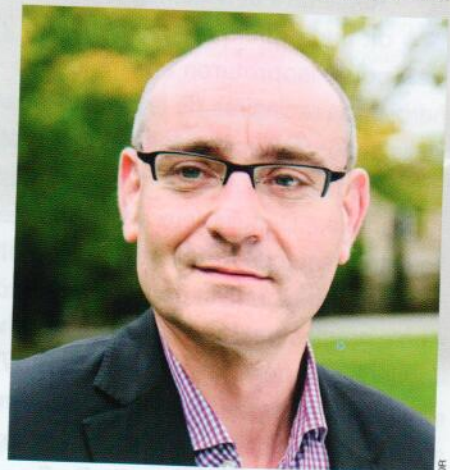
Pays-Bas au Conseil de l'Union européenne (jusque juin) devrait favoriser cette démarche. En effet, les Pays-Bas favorisent ce type de produits via leur « Green plan ». « L'Europe aimerait avoir davantage de nouveaux produits alternatifs aux produits chimiques classiques sur le marché pour se conformer à la directive 2009-128 relative à l'utilisation durable des pesticides, reconnaît le président d'IBMA Global. Mais les incitations pour amener un tel produit sur le marché ne sont pas là. L'homologation est perçue comme un grand obstacle. »

STÉPHANIE BOT

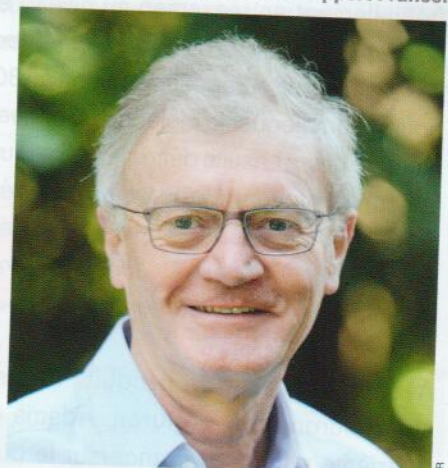
(1) Un dollar : 0,893 euro.



« La croissance est la même sur tous les continents, peut-être un peu plus dans le Nord de l'Amérique qu'ailleurs », souligne Willem Ravensberg, président d'IBMA Global.



« En France, le marché des produits phyto représente 2 milliards d'euros ; celui du biocontrôle se situe entre 4 et 5 % de ce marché », indique Frédéric Favrot, directeur général de Koppert France.



Le règlement 1107-2009 prévoit une accélération des autorisations pour les produits à faibles risques. « Or, cette procédure n'est toujours pas opérationnelle », déclare Jean-Charles Bocquet, directeur général de l'ECPA.

Monde

LE BIOCONTRÔLE EN CHIFFRES

- 230 acteurs, dont 91 en Europe et 98 en Amérique
- Les ventes mondiales : 32 % de micro-organismes, 31 % de macro-organismes, 25 % de substances naturelles et 12 % de médiateurs chimiques
- 230 macro-organismes recensés
- 450 substances actives pour 2 300 produits de micro-organismes, substances et médiateurs
- Le nombre de brevets par an a été multiplié par 8 entre 2005 et 2015
- D'ici à 2020, le marché est estimé entre 6 à 7 milliards de dollars

Source : IBMA